Nations Unies S/PV.7140



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7140e séance

Mardi 18 mars 2014, à 10 heures
New York

Président :	Mme Lucas	(Luxembourg)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Jordanie	Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
	Lituanie	Mme Kazragienė
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Manzi
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

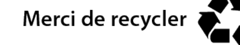
La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

14-26798 (F)









La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui sur fond de l'escalade dangereuse de la tension enregistrée entre Gaza et Israël la semaine dernière, laquelle s'est terminée par un calme fragile. Ce tout récent regain de tension vient nous rappeler que le statu quo est intenable.

Huit mois après la reprise des pourparlers entre Israéliens et Palestiniens, les efforts menés sous les auspices des États-Unis en vue de présenter une base pour la poursuite des négociations se poursuivent. Nous approchons, encore une fois, de délais décisifs. Les dirigeants des deux parties doivent prendre des décisions difficiles. Le soutien de l'opinion publique en faveur de la paix, parmi les Israéliens et parmi les Palestiniens – les Palestiniens tant en Cisjordanie qu'à Gaza – sera mis à l'épreuve.

La détermination de la communauté internationale à participer à ces efforts sur la base des principes existants demeure indéfectible. Les 3 et 17 mars, le Président des États-Unis s'est entretenu à Washington avec le Premier Ministre israélien, M. Nétanyahou, et avec le Président Abbas. Le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, s'est entretenu dans la même ville avec le Président Abbas, le 16 mars, et avec le roi de la Jordanie, au cours de la première semaine de mars. Fin février et dans le courant de ce mois, la Chancelière allemande, Mme Merkel, et le Premier Ministre britannique, M. Cameron, se sont rendus en Israël et en Palestine et ont souligné auprès de leurs interlocuteurs l'importance des progrès sur la voie de la paix. Réunis au Caire le 9 mars, les Ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes ont renforcé leur position, à savoir que le règlement de toutes les questions liées au statut final doit être en accord avec les principes définis dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe. Les envoyés du Quatuor ont poursuivi leurs consultations internes et ont rencontré séparément les parties.

Nous avons déjà souligné l'importance de mesures concrètes pour améliorer les conditions socioéconomiques sur le terrain, lesquelles mesures doivent aller de pair avec le processus politique et le renforcer. La nécessité urgente d'accomplir des progrès à cet égard a été reconnue à une conférence tenue à Prague les 8 et 9 mars. La conférence, qui était organisée conjointement par le représentant du Quatuor et le Secrétaire d'État des États-Unis, a rassemblé près de 100 hommes d'affaires internationaux, des responsables de l'Autorité palestinienne et des personnalités marquantes du secteur privé palestinien. Selon les premières estimations, l'activité économique a baissé en 2013, aussi bien en Cisjordanie que dans la bande de Gaza. D'après les prévisions du Fonds monétaire international, le produit intérieur brut réel n'augmentera que de 2,5 % en 2014, ce qui est bien en dessous du taux de croissance qui permettrait d'absorber les nouveaux demandeurs d'emploi. Le taux de chômage a atteint 23,4 % l'an dernier – le plus haut niveau depuis 2010. En février, le Cabinet palestinien a approuvé un budget de 4,2 milliards de dollars pour 2014, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à 2013. Le budget de 2014 présente un déficit courant de 1,3 milliard de dollars et prévoit des besoins de financement du développement de 333 millions de dollars.

La situation en Cisjordanie demeure préoccupante. Les forces de sécurité israéliennes ont procédé à 292 opérations de perquisition et d'arrestation. Trois Palestiniens ont été abattus par les forces israéliennes : un militant du Front populaire de libération de la Palestine tué le 27 février à Bir Zeit, près de Ramallah; un civil jordanien tué au poste-frontière d'Allenby en Jordanie le 10 mars; et un civil palestinien tué le même jour à proximité de l'avant-poste de colonie illégal de Givat Assaf, près de Ramallah. Après les regrets exprimés par le Premier Ministre Nétanyahou au roi Abdallah de Jordanie la semaine dernière, le Président israélien, M, Shimon Peres, a offert ses plus sincères condoléances et exprimé ses regrets à la Jordanie au nom d'Israël à propos de la fusillade qui a eu lieu la semaine dernière au poste-frontière d'Allenby. Nous continuons de demander à ce que des enquêtes soient menées sur tous ces incidents et notons qu'un accord a été conclu en vue de la conduite d'une enquête conjointe

israélo-jordanienne sur la fusillade qui a eu lieu sur le pont Allenby.

Au total, 325 Palestiniens ont été arrêtés, y compris un responsable présumé des Brigades d'Izz-Al-Din Al-Qassam qui a été arrêté le 4 mars à Hébron, et 128 Palestiniens ont été blessés. Un soldat israélien a également été blessé. Les affrontements se sont également poursuivis à l'intérieur et autour des camps de réfugiés, surtout dans le camp d'al-Jalazoun près de Ramallah, et au cours des manifestations contre la barrière.

À cinq reprises, les forces de sécurité palestiniennes ont désamorcé des engins non explosés dans différentes zones de la Cisjordanie entre le 3 et le 6 mars. Le 5 mars, elles auraient mis en détention et remis aux forces de sécurité israéliennes un colon israélien arrêté par des fermiers palestiniens alors qu'il arrachait des oliviers près de Naplouse.

Les attaques perpétrées par des colons ont fait huit blessés parmi les Palestiniens, dont deux enfants. Le 2 mars, un véhicule appartenant à un colon aurait heurté à mort un Palestinien de 66 ans, près de Ramallah. Les attaques perpétrées par des colons ont également endommagé des biens palestiniens. Environ 390 arbres et jeunes arbres auraient fait l'objet d'atteintes, dont environ 180 oliviers arrachés près de Qalqiliya le 2 mars. Le 26 février, des pierres et des cocktails Molotov lancés par des Palestiniens ont fait trois blessés parmi les colons près de Naplouse et endommagé des véhicules, y compris le véhicule d'un membre de la Knesset israélienne près de Naplouse, le 9 mars.

Le 3 mars, le Bureau central israélien de statistique a annoncé que les activités de construction dans les colonies en 2013 avaient plus que doublé par rapport à 2012. Nous sommes également préoccupés par les efforts visant à l'approbation des projets de colonisation à Jérusalem-Est. La poursuite des activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés est contraire au droit international et constitue un obstacle à la paix.

Les démolitions se sont poursuivies avec moins d'intensité par rapport à la période précédente. Huit structures, y compris cinq résidences, ont été démolies à Jérusalem-Est, ce qui a entraîné le déplacement de 23 personnes, dont 12 enfants. Nous sommes préoccupés par le fait qu'à la fin de février, les autorités israéliennes ont émis des ordres d'interruption de travaux visant 18 structures résidentielles et installations destinées à assurer la subsistance des habitants de la communauté bédouine de Jabal Al-Baba, travaux qui étaient financés par des donateurs pour aider cette communauté vulnérable. Plus de 85 % des habitants de cette zone sont des réfugiés. Nous réaffirmons l'importance de garantir aux Palestiniens l'accès à un régime juste de planification et d'occupation des sols.

Les tensions relatives à l'esplanade du Temple/esplanade des Mosquées se sont intensifiées. Un débat tenu le 25 février à la plénière de la Knesset israélienne sur l'opportunité d'étendre la souveraineté israélienne à l'esplanade du Temple/esplanade des Mosquées – qui n'a abouti à aucune décision – a été suivi par des affrontements sur le terrain et a suscité une forte opposition de la part des Palestiniens et des Jordaniens. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue en ce qui concerne ces lieux saints. Toute provocation doit prendre fin, de part et d'autre, et le caractère sacré des lieux saints de toutes les confessions doit être pleinement respecté. Le Secrétaire général souligne que l'incitation, quelle qu'en soit l'origine, porte atteinte à un climat propice à la paix. Il appelle les dirigeants israéliens et palestiniens à s'acquitter de leurs responsabilités pour mettre un terme à l'incitation.

Nous demeurons préoccupés par l'état de santé de huit prisonniers palestiniens qui font actuellement une grève de la faim pour protester contre la poursuite de leur détention administrative; cinq d'entre eux sont actuellement dans des hôpitaux israéliens. Les personnes placées en détention administrative doivent être soit inculpées soit libérées. Nous avons également reçu des informations selon lesquelles d'autres prisonniers et détenus palestiniens ont annulé la grève de la faim qu'ils avaient annoncée, qui devait commencer aujourd'hui.

En ce qui concerne la bande de Gaza, les fondements de l'accord de cessez-le-feu continuent d'être ébranlés. Comme je l'ai déjà mentionné, il y a eu une grave escalade de la violence entre le 11 et le 13 mars. Plus de 70 roquettes et cinq obus de mortier ont été tirés sans discrimination en direction d'Israël, dont la plupart ont été revendiqués par le Jihad islamique palestinien. Plus de 50 ont atterri en Israël, mais n'ont heureusement fait aucun blessé. Israël a effectué 15 raids aériens contre Gaza en mars, qui ont entraîné la mort de cinq militants qui seraient affiliés au Jihad islamique palestinien et ont fait cinq blessés parmi les civils palestiniens. Une femme palestinienne de 57 ans a été abattue par les

forces israéliennes le 28 février lors d'une manifestation à proximité de la clôture frontalière, et deux autres civils palestiniens ont été blessés dans des circonstances similaires. Le Secrétaire général a condamné fermement les multiples roquettes tirées contre Israël et a exhorté tous les acteurs à faire preuve d'un maximum de retenue. Il déplore également les pertes de vies parmi les civils en toutes circonstances.

Le 5 mars, les forces navales israéliennes ont intercepté en mer Rouge un navire, qui, selon elles, transportait des armes vers la bande de Gaza en provenance de l'Iran. Il paraîtrait que ce navire transportait notamment 40 roquettes M-302 d'une portée pouvant aller jusqu'à 160 kilomètres, 181 obus de mortier et environ 400 000 cartouches de calibre 7,62. Nous condamnons tout acte de contrebande d'armes et appelons à la mise en œuvre intégrale des résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009). Si les allégations de livraison d'armes en provenance d'Iran s'avèrent fondées, cet acte constituerait également une violation de la résolution 1747 (2007).

Dans le même temps, la situation économique et humanitaire continue de se détériorer dans un contexte de violence et d'un régime d'accès encore plus strict, qui ont des incidences très néfastes sur les conditions de vie des habitants de Gaza. En plus d'une situation déjà désastreuse en ce qui concerne l'électricité, la fermeture de la seule centrale électrique de Gaza a été évitée de justesse grâce à une autre contribution de dernière minute du Qatar de 32 millions de dollars, pour acheter du carburant industriel destiné à la centrale. La contribution du Qatar devrait permettre à la centrale électrique de Gaza de continuer à générer quelque 55 mégawatts d'électricité par jour pendant trois mois supplémentaires. La situation actuelle met en évidence la nécessité de rechercher activement une solution structurelle durable aux problèmes énergétiques de Gaza.

Le taux de chômage à Gaza s'élève à 38,5 %. Les restrictions sévères à la circulation depuis et vers la bande de Gaza par les passages d'Erez et de Rafah continuent d'avoir une incidence néfaste sur les populations civiles, y compris les patients en attente de traitement médical. Les pénuries récurrentes de médicaments et de matériel médical ont des conséquences néfastes pour le système sanitaire de Gaza, ce qui entraîne une hausse du nombre de patients qui demandent un transfert pour se faire soigner à l'extérieur, pour des conditions médicales qui auraient pu être traitées à l'intérieur de la bande de Gaza si les fournitures médicales nécessaires avaient été disponibles. Il faudrait environ 250 000 dollars par mois pour couvrir le coût de ces fournitures médicales essentielles. L'ONU sollicite l'aide des donateurs pour mettre en place un filet de sécurité médical d'urgence tout en exhortant l'Autorité palestinienne et les autorités de facto de Gaza à chercher une solution structurelle à ce problème.

Dans l'entre-temps, les travaux relatifs aux projets des Nations Unies qui avaient débuté n'ont pas pu se poursuivre tel qu'initialement convenu avec les autorités israéliennes, et environ 15 projets, d'une valeur de 14 millions de dollars, sont toujours au point mort. Quarante-deux autres projets, d'une valeur d'environ 96 millions de dollars, n'ont toujours pas reçu l'aval des autorités israéliennes.

Nous sommes pleinement conscients de la complexité de la situation sur le plan de la sécurité dans la bande de Gaza. Cependant, ce ne sont pas les habitants de Gaza qui doivent en payer le prix. Dans le contexte des conditions humanitaires et de développement qui se détériorent, l'ONU estime qu'il devient de plus en plus difficile de fournir une assistance à la population de Gaza au moment où les restrictions à l'accès, y compris pour les opérations des Nations Unies, persistent et se resserrent. Nous appelons l'attention du Conseil sur la situation insupportable dans la bande de Gaza et appelons toutes les parties concernées à contribuer à améliorer les conditions de vie de la population civile qui se dégradent.

Le Conseil a été informé en détail la semaine dernière de la situation en Syrie par le Représentant spécial conjoint pour la Syrie, M. Brahimi. Le Secrétaire général et M. Brahimi ont également fait un compte rendu à l'Assemblée générale et je ne répéterai donc pas leurs messages, qui sont clairs. La situation dans le Golan demeure explosive, avec de violents affrontements entre les forces armées syriennes et des membres de l'opposition armée. Les bombardements ont continué principalement dans la partie sud de la zone de séparation et dans la zone de limitation qui lui est adjacente. Récemment, le 5 mars, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont effectué 17 tirs d'artillerie en direction du village de Hamidiya dans la partie nord de la zone de séparation. Les FDI ont informé la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) qu'elles avaient agi ainsi parce que des personnes étaient en train de placer un objet non identifié sur la clôture technique, à l'ouest de

la ligne de cessez-le-feu. Je signale également que de nouvelles informations parviennent au Conseil au sujet d'autres affrontements qui auraient fait trois blessés parmi les soldats israéliens près de Majdal Chams. Le prochain rapport du Secrétaire général et l'exposé qui sera ensuite présenté par le Département des opérations de maintien de la paix présenteront de façon détaillée la situation dans le Golan.

Au Liban, le Gouvernement formé le 15 février a soumis sa déclaration de politique ministérielle au Parlement et attend un vote de confiance, prévu le 20 mars. Je suis encouragé par l'accent que met le Gouvernement sur des questions telles que le respect des résolutions de l'ONU, y compris la résolution 1701 (2006); le suivi des travaux du Groupe international d'appui au Liban; l'appui aux décisions prises dans le cadre du dialogue national libanais; et la reconnaissance du fait qu'il est important de sécuriser les frontières libanaises, d'améliorer les conditions de sécurité et de préparer le processus électoral pour la présidentielle qui devrait démarrer le 25 mars, le scrutin devant se tenir avant le 25 mai. Il demeure important que toutes les parties au Liban continuent de travailler ensemble dans le même esprit que celui qui a marqué la formation du Gouvernement afin de s'attaquer aux problèmes très importants que le pays connaît en matière de sécurité et sur le plan humanitaire.

Le 22 février, un kamikaze, membre du Front el-Nosra, a fait exploser une voiture à un point de contrôle de l'Armée libanaise à Hermel, une ville de la vallée de la Bekaa, tuant trois personnes, dont deux soldats. Le 16 mars, un autre kamikaze a fait exploser une voiture dans la ville de el-Nabi Othman dans la zone est de Baalbek, faisant 4 morts et au moins 10 blessés. Des affrontements ont de nouveau éclaté à Tripoli le 13 mars entre la zone majoritairement alaouite de Jabal Mohsen et du quartier sunnite de Bab el-Tabbaneh, faisant 12 morts et des dizaines de blessés. Il y a eu des tirs de roquette en direction de la région de la Bekaa et les frappes de l'aviation syrienne ont continué, faisant plusieurs morts, des blessés et des dégâts matériels dans des villes et villages libanais, y compris Arsal, Laboué et Brital. Nous sommes très préoccupés par les effets qu'ont sur le Liban les combats qui ont lieu du côté syrien de la frontière et rappelons aux autorités syriennes la nécessité de respecter pleinement la souveraineté libanaise.

Dans une lettre datée du 27 février (S/2014/134), les autorités libanaises ont déclaré que, le 24 février, un avion militaire israélien a violé l'espace aérien libanais et effectué un raid près de la localité de Janta, tirant plusieurs missiles en territoire libanais, en violation de la résolution 1701 (2006). Le 14 mars, une embuscade, avec une bombe placée en bord de route, dressée contre des soldats israéliens dans le secteur des fermes de Chebaa a été signalée. Les Forces de défense israéliennes auraient effectué un certain nombre de tirs d'artillerie de l'autre côté de la Ligne bleue en représailles à cette attaque. Une enquête est actuellement menée par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Nous exhortons toutes les parties à respecter pleinement la Ligne bleue et à s'abstenir de prendre toute mesure qui constituerait une violation des résolutions pertinentes.

Le 5 mars, le Gouvernement français a organisé à Paris une réunion ministérielle du Groupe international d'appui au Liban, à laquelle ont assisté le Président Sleiman et le Président Hollande. Lors de cette réunion, l'attachement de la communauté internationale à la stabilité et à la sécurité du Liban a été exprimé, y compris l'appui aux institutions de l'État et à la politique de dissociation. Cette réunion a également donné lieu à l'examen des progrès faits dans le programme du Groupe visant à appuyer les réfugiés ainsi que le Gouvernement libanais et l'Armée libanaise et a appelé à la fourniture d'une aide internationale accrue à l'avenir. D'autres contributions ont été faites au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Liban ONU-Banque mondiale. Le Gouvernement italien a fait part de son intention d'accueillir une réunion rassemblant de hauts responsables le 10 avril à Rome pour préparer une conférence de haut niveau à l'appui de l'Armée libanaise.

La récente intensification des atteintes à la sécurité le long de la frontière orientale entre le Liban et la Syrie entrave l'accès humanitaire. Alors que le conflit en Syrie entre dans sa quatrième année, le Liban est aux prises avec ses effets, y compris la présence de près d'un million de réfugiés syriens, qui ont besoin de protection et d'aide. L'ONU établit des contacts avec le Gouvernement nouvellement formé pour aider à coordonner l'évaluation des besoins humanitaires urgents des réfugiés et à consolider l'appui à l'action nationale menée par le Gouvernement dans le cadre de sa feuille de route pour la stabilisation.

Enfin, la semaine dernière, s'agissant de la situation à Gaza, nous étions très près d'une nouvelle crise dans une région déjà fragile. Nous devons le considérer comme un autre rappel de la nécessité de

travailler ensemble pour donner de nouvelles chances à une paix régionale durable. L'avenir du Moyen-Orient demeure imprévisible avec de multiples sources d'incertitude. Il est cependant indiscutable que l'on ne saurait ne pas tenir compte du conflit israélo-arabe s'agissant de façonner l'avenir de manière constructive. Le Secrétaire général demeure convaincu que le règlement de la question israélo-palestinienne, par une solution négociée des deux États, est la meilleure contribution à la stabilité régionale que nous pouvons faire dans les circonstances actuelles.

La Présidente : Je remercie M. Feltman de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.